

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 14 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON.

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absent :

Valdo DUCLOS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020**

Lors de cette séance, le Conseil municipal, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Antoine LE NY
- approuvé le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 34 (sauf pour la délibération n°20-09-193 - 33 présents ou ayant donné pouvoir).

En ouverture de séance, Monsieur le Maire félicite Monsieur Michel Galand car il vient d'être nommé Maire Adjoint honoraire de Libourne par Madame la Préfète.

Puis, il fait état de la situation sanitaire en précisant qu'il y a une augmentation significative des cas de COVID-19 dans le Libournais (14 personnes hospitalisées à l'hôpital Robert Boulin dont 4 en réanimation ce jour).

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

20-09-174 : Communication des décisions

En application de la délibération du 25 mai 2020, le Conseil municipal de Libourne a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a été amené à prendre.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

20-09-175 : Désignation des représentants de la Ville de Libourne au SIETAVI dans le cadre des compétences hors GEMAPI

Le Conseil Municipal procède aux désignations ci-dessous pour représenter la Ville de Libourne au SIETAVI :

- délégué titulaire : Laurent Kermabon

- délégué suppléant : Régis Grelot

20-09-176 : Désignation d'un représentant de la Ville de Libourne à l'A'Urba - Agence d'Urbanisme Bordeaux Aquitaine

Le Conseil Municipal :

désigne Philippe Buisson comme représentant de la Ville à l'assemblée générale de l'A'Urba

COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

Information sur le projet de délibération de la CAU portant sur le calendrier de suppression des rejets directs au milieu naturel

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

DEVELOPPEMENT LOCAL

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

20-09-177 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales : Modification de l'éclairage en technologie LED sur plusieurs sites sportifs

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 35 000, 00 € dans le cadre de l'opération précitée

20-09-178 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales – Mobilités actives

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 600 000,00 € dans le cadre de l'opération précitée

20-09-179 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales – Aménagement des abords du cimetière de Quinault

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 177 000,00 € dans le cadre de l'opération précitée

20-09-180 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales : Village des Dagueys

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 120 000,00 € dans le cadre de l'opération précitée

20-09-181 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales : Église Saint Jean-Baptiste - Travaux de réhabilitation

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 1 525 500 € dans le cadre de l'opération précitée

20-09-182 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales : Mise en accessibilité de la passerelle piétonne Jean Freustié au surplomb de la gare SNCF

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 191 351,00 € dans le cadre de l'opération précitée

20-09-183 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales pour la rénovation énergétique de sites scolaires

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 317 000 € dans le cadre de l'opération précitée

20-09-184 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL): Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriale pour la rénovation énergétique de logements de fonction

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 138 750,00 € dans le cadre de l'opération précitée

20-09-185 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales : Rénovation thermique d'un service public (Urbanisme)

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 15 761.59 € dans le cadre de l'opération précitée

20-09-186 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales : Programme de verdissement de la ville : aménagement paysager, plantations paysagères, création d'un verger, travaux de reboisement

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 75 000 € dans le cadre de l'opération précitée

20-09-187 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) - Demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales : Aménagement de la place Guadet

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 500€ dans le cadre de l'opération précitée

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

20-09-188 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : demande de subvention dans le cadre du plan de relance visant à soutenir les investissements des collectivités territoriales pour la poursuite du déploiement de la vidéoprotection

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 49 800,00 € dans le cadre de l'opération précitée.

PERSONNEL

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

20-09-189 : Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville de Libourne

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un emploi permanent d'un adjoint administratif principal de 1ère classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif au service hygiène et santé avec effet au 1^{er} juillet 2020

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'un adjoint administratif principal de 1ère classe et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif à la Direction Citoyenneté avec effet au 1^{er} septembre 2020

- suppression d'un emploi permanent d'un adjoint technique principal de 2ème classe et création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet au service voirie-signalisation avec effet au 1^{er} septembre 2020

- suppression d'un emploi permanent d'un agent de maîtrise principal et création d'un emploi permanent d'adjoint technique au service Pool chauffeurs avec effet au 1^{er} septembre 2020

- modification de la durée hebdomadaire de 19 à 20 heures pour un poste d'assistant d'enseignement artistique avec effet au 1^{er} septembre 2020

- suppression d'un emploi permanent à temps non complet (13/20^{ème}) d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe et création d'un emploi permanent à temps non complet (10/20^{ème}) d'assistant d'enseignement artistique avec effet au 1^{er} septembre 2020

- suppression d'un emploi permanent à temps complet d'éducateur des APS et création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation avec effet au 1^{er} octobre 2020

20-09-190 : Avenant à la convention ACFI

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à conclure et à signer un avenant à la convention correspondante avec le Centre de Gestion, afin de repousser la fin d'exercice de la première année au 31 décembre 2020 et, en conséquence, la durée de validité de la convention jusqu'au 31 décembre 2022.

20-09-191 : Mise en œuvre d'un agrément service civique culturel

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service civique tel que défini par

- à inscrire les dépenses liées aux indemnités versées aux jeunes crédits ouverts au chapitre correspondant (chapitre 012)

20-09-192 : Mise en place de la vacation Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à recruter des vacataires durant l'année scolaire 2020/2021 pour l'exercice des fonctions d'accompagnant des élèves en situation de handicap (A.E.S.H) au sein de la Direction Education afin d'accompagner les élèves en situation de handicap durant le temps méridien et périscolaire

- à définir la vacation comme étant une intervention d'une heure et de fixer le montant de celle-ci au taux horaire brut de 11,50 euros

20-09-193 : Mise à disposition partielle d'agents municipaux auprès d'associations sportives

Monsieur Régis Grelot ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement des conventions de mise à disposition partielle des agents municipaux de la Direction des sports auprès des associations suivantes pour la saison 2020/2021:

- le Club Libournais de la retraite sportive
- le Football Club de Libourne
- Les Rouges de St Jean
- le Hand Ball Club Libournais

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition partielle et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

20-09-194 : Mise à disposition partielle d'un agent municipal auprès du centre hospitalier de Libourne

Le Conseil Municipal :

-approuve la convention de mise à disposition partielle d'un agent municipal de la Direction des sports auprès du Centre Hospitalier Général de Libourne pour la période 2020/2021

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition partielle et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

20-09-195 : Mise à disposition partielle d'un agent municipal auprès de l'association Oxysouffle R'Aquitaine 2020/2021

Le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition partielle d'un agent municipal de la Direction des sports auprès de l'association ORA Oxysouffle (Oxysouffle R'Aquitaine) pour la période 2020/2021

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition partielle et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

20-09-196 : Acquisition de la parcelle BP 325 sise à la Bordette (emplacement réservé n°6 du PLU)

Le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition de la parcelle BP 325 sise à la Bordette pour une superficie de 268 m² au prix de 10 720 euros
- accepte que les frais inhérents à cette cession soient à la charge de la Ville
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié y afférent

Imputation budgétaire au chapitre 908.

20-09-197 : Cession AK93p à SCEA du Château Séraphine (Plince)

Le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation d'une partie de la parcelle AK 93 pour 1 084 m²
- approuve le déclassement d'une partie de la parcelle AK93 pour 1 084 m²
- approuve la cession du bien d'une surface de 1 084 m² à 69 080 € à la SCEA du Château Séraphine, représentée par Martin Krajewski, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, majoré des frais de géomètre d'un montant de 540 €, portant le prix de cession à 69 620 €
- autorise la SCEA du Château Séraphine représentée par Martin Krajewski, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme et/ou de construction nécessaires sur ce bien
- approuve la prise en charge par l'acquéreur des frais inhérents à la cession
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

20-09-198 : Cession de la parcelle BS 34 (125 Avenue de l'épinette) à la SAS C&D Associés

Le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation de la parcelle BS 34 sise 125 avenue de l'Épinette
- approuve le déclassement de ladite parcelle BS 34
- approuve la cession de la parcelle BS 34 d'une superficie de 2 310 m² à 175 000 € à la SAS C&D Associés, représentée par Monsieur Elie Dohin, ou toute personne physique ou morale s'y substituant
- autorise la SAS C&D Associés, représentée par Monsieur Elie Dohin, ou toute personne physique ou morale s'y substituant à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme et/ou de construction nécessaires sur ce bien
- approuve la prise en charge par l'acquéreur des frais inhérents à la cession
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

20-09-199 : Place Guadet : Cession à Monsieur Fontaine et

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

Le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation d'une partie du domaine public pour environ 25 m² au droit de la parcelle BH 301 occupé par Madame Martine Baudry
- approuve le déclassement d'une partie du domaine public pour environ 25 m² au droit de la parcelle BH 301
- approuve la vente de cette partie d'environ 25 m² au droit de la parcelle BH 301, au prix de 2 350 € à Monsieur Gérard Fontaine et à Madame Anne-Marie Bernard ou toute personne physique ou morale s'y substituant, sous réserve de l'établissement du document d'arpentage
- approuve la prise en charge par les acquéreurs de l'intégralité des frais inhérents à la cession (notamment les frais de géomètre et notariés)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

20-09-200 : Demande à la Cali de la prescription de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Libourne

Le Conseil Municipal accepte de demander à la Communauté d'agglomération du Libournais :

- de prescrire la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Libourne conformément à l'article L.153-36 du code de l'urbanisme
- de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L.153-11 et L.103-3 du code de l'urbanisme et ce pour la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU

20-09-201 : Convention triennale de mission d'accompagnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Le Conseil Municipal :

- accepte de concourir avec le CAUE à valoriser le patrimoine à travers les 4 champs d'intervention évoqués ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer avec le CAUE une convention triennale de mission d'accompagnement 2020-2023 et les avenants qui pourront y être portés

LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

20-09-202 : Ventes HLM sur la commune - convention d'objectifs avec les bailleurs sociaux pour la restitution de l'offre locative

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention d'objectifs entre la Ville de Libourne et les bailleurs sociaux pour la restitution de l'offre locative consécutive à la vente HML
- autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions d'objectifs

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

20-09-203 : Demandes de subventions auprès de l'état et des collectivités territoriales - Appels à projets en soutien de la promotion des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre – Année scolaire 2020-2021

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à demander des subventions auprès de l'Etat et des collectivités territoriales pour soutenir le développement et la promotion des activités physiques et sportives pour le plus grand nombre pour l'année scolaire 2020-2021

- à signer tous les documents afférents à ces subventions et à procéder à leur encaissement

20-09-204 : Renouvellement de la convention CAF pour le subventionnement du Sport vacances

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- signer cette convention

- percevoir les prestations correspondantes

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Christophe-Luc ROBIN

20-09-205 : candidature de la Ville de Libourne au label "Ville d'Art et d'Histoire"

Le Conseil Municipal :

- affirme l'engagement de la Ville de Libourne quant à la poursuite d'une politique patrimoniale renforcée dans le cadre de son projet urbain qui répond aux objectifs fondamentaux du label « Ville d'Art et d'Histoire » et aux cinq objectifs spécifiques du projet urbain de Libourne

- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer les actes relatifs à la candidature de la Ville de Libourne au label « Ville d'Art et d'Histoire »

20-09-206 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde au titre du Programme d' Ecole Contractualisé pour la création d'une classe à l'école maternelle de Garderose

Le Conseil Municipal :

- approuve ce projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Budget prévisionnel de l'opération - en € HT				
Dépenses		Recettes		
Travaux	232 063.50 €	DSIL	51 537.65 €	22.21 %
		Département de la Gironde (PEC)	60 000.00 €	25.85 %
		Autofinancement	120 525.85 €	51.94 %
	232 063.50 €		232 063.50 €	100,00 %

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Département de la Gironde au titre du Programme d'École Com

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

- approuve le tableau de programmation « Programme d'École Com scolaire de Garderose de Libourne » annexé à la présente délibération

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera envoyée par le Conseil Départemental après instruction du dossier

Par 28 voix pour et 6 abstentions (Charles POUVREAU, Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS et Christophe GIGOT) , le Conseil Municipal, adopte les délibérations suivantes :

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

20-09-207 : Budget principal : création et actualisation d'autorisations de programme - crédits de paiement - année 2020

Le Conseil Municipal procède selon le document annexé :

- à la création de cinq nouvelles autorisations de programme relatives :
 - * au « Plan vélo 2020-2026 »,
 - * au « Plan arbre et verdissement »,
 - * à la « Restauration et accessibilité passerelles SNCF » ,
 - * aux travaux de mise en conformité énergétique parc de logements,
 - * aux travaux d'amélioration thermique des bâtiments scolaires,
 - * aux travaux d'amélioration thermique des sites sportifs,
- à l'actualisation de l'autorisation de programmes « Aménagement des quais de la confluence ».

Les crédits de paiement au titre de l'année 2020 sont réajustés par une décision modificative du budget principal.

20-09-208 : Budget principal : décision modificative n°1

Le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir les crédits supplémentaires au budget principal 2020 de la Ville comme suit :

Section de fonctionnement			
CHAPITRE	OBJET	BP 2020	
DEPENSES			
920	Services généraux administration générale	8 224 378,00 €	8 311 378,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 455 249,00 €	1 455 249,00 €
922	Enseignement et formation	6 251 972,00 €	6 251 972,00 €
923	Culture	3 214 303,00 €	3 214 303,00 €
924	Sports	3 857 075,00 €	3 857 075,00 €
925	Interventions sociales et santé	2 790 282,00 €	2 790 282,00 €
927	Logement	16 000,00 €	20 300,00 €
928	Aménagement et services urbains	6 332 148,00 €	6 332 148,00 €
929	Action économique	754 822,00 €	754 822,00 €
931	Opérations financières	570 000,00 €	570 000,00 €
932	Dotations et participations non affectées	0,00 €	0,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	17 500,00 €	17 500,00 €
934	Transferts entre sections	1 851 700,00 €	1 851 700,00 €
938	Dépenses imprévues	557 471,00 €	514 461,00 €
939	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES		36 892 900,00 €	36 941 190,00 €
RECETTES			
.002	Résultat de fonctionnement	573 060,88 €	573 060,88 €
920	Services généraux administration générale	402 600,00 €	414 250,00 €
921	Sécurité et salubrité publiques	60 300,00 €	60 300,00 €
922	Enseignement et formation	1 294 311,00 €	1 294 311,00 €
923	Culture	150 060,00 €	150 060,00 €
924	Sports	1 746 610,00 €	1 746 610,00 €
925	Interventions sociales et santé	37 400,00 €	37 400,00 €
927	Logement	195 612,00 €	195 612,00 €
928	Aménagement et services urbains	1 337 770,00 €	1 337 770,00 €
929	Action économique	267 931,00 €	267 931,00 €
932	Dotations et participations	4 934 484,00 €	4 934 484,00 €
933	Impôts et taxes	25 566 761,12 €	25 603 401,12 €
934	Transferts entre sections	326 000,00 €	326 000,00 €
TOTAL RECETTES		36 892 900,00 €	36 941 190,00 €

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

DM 1

Affiché le

TOTAL SLO

ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

Section d'investissement			
CHAPITRE	OBJET	BP 2020	
DEPENSES			
.001	Résultat d'investissement	1 780 487,65 €	1 780 487,65 €
900	Services généraux administration générale	1 320 500,00 €	53 000,00 €
901	Sécurité et salubrité publiques	448 200,00 €	
902	Enseignement - formation	1 529 987,00 €	15 000,00 €
903	Culture	841 170,00 €	
904	Sports et jeunesse	1 121 132,00 €	
908	Aménagement et services urbains	5 543 404,00 €	225 000,00 €
909	Action économique	343 000,00 €	
910	Opérations patrimoniales	533 500,00 €	
911	Dettes et autres opérations financières	4 525 000,00 €	
914	Transferts entre sections	326 000,00 €	
917	Opérations sous mandat	30 000,00 €	
918	Dépenses imprévues	841 659,73 €	-131 914,00 €
	Reports	1 457 789,62 €	
TOTAL DEPENSES		20 641 830,00 €	161 686,00 €
RECETTES			
903	Culture	27 413,15 €	
904	Sports et jeunesse	7 500,00 €	
908	Aménagement et services urbains	1 626 690,00 €	161 686,00 €
909	Action économique	112 840,00 €	
910	Opérations patrimoniales	533 500,00 €	
911	Dettes et autres opérations financières	9 000 000,00 €	
912	Dotations subventions et participations	5 000 530,85 €	
913	Taxes non affectées	650 000,00 €	
914	Transferts entre sections	1 851 700,00 €	
917	Opérations sous mandat	30 000,00 €	
919	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00 €	
95	Produits des cessions	546 640,00 €	
	Reports	255 016,00 €	
TOTAL RECETTES		20 641 830,00 €	161 686,00 €

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le 1
TOTAL SLO
ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

Cette décision modificative n°1, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.


Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

20-09-209 : Remboursement de loyers et de taxes liées au bail avec la Croix rouge française

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder au remboursement du loyer déjà versé par la Croix Rouge à hauteur de 4 235 € et de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 à hauteur de 789 €

20-09-210 : Signature d'une convention d'organisation et de la ville de Libourne et La Cali - année 2020

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet de convention avec La Cali pour l'année 2020
- de mandater Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer cette convention

20-09-211 : Information au Conseil Municipal relative à la composition de la Commission communale des impôts directs déterminée par la DRFIP

Le Conseil Municipal prend acte :

- qu'en l'absence d'un commissaire titulaire, un commissaire suppléant peut être choisi indifféremment parmi la liste des commissaires suppléants
- que les commissaires titulaires et suppléants ont été prévenus par courrier de leur désignation

20-09-212 : Remboursement des frais de location de salles municipales en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de la covid 19

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder au remboursement des sommes versées correspondantes à la location de salles municipales pour la période allant du 17 mars au 22 juin 2020
- de procéder au remboursement des sommes versées correspondantes à la location de salles municipales en dehors de la période de leur fermeture mais dont l'utilisation ou l'activité devant s'y dérouler a été rendue impossible en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de la covid 19

20-09-213 : Remboursement d'une partie des frais liés aux abonnements annuels à la pratique du tennis, du padel et à l'école municipale de tennis

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder, dans un souci d'équité, au remboursement d'une partie des frais d'inscription annuelle selon les modalités suivantes :

Ecole municipale de tennis : remboursement de 11 séances sur les 32 proposées initialement

Tarifs TENNIS du 1er septembre 2019 au 31 Août 2020	SAISON 2019/2020				
	Mini tennis	Initiation 1 heure	Perfectionnement 1 heure	Avenir 2 heures	Avenir plus
Ecole de Tennis	Montant de l'Avoir ou du remboursement				
Quotient inférieur à 457 € (tranche 1)	22	32	33	57	74
Quotient entre 457 et 914 € (tranche 2 à 5)	32	46	46	83	106
Quotient entre 914 € et 1219 € (tranche 6 à 7)	39	56	57	102	130
Quotient supérieur à 1219 €	48	70	71	127	162
Hors Libourne	51	74	75	133	169

Abonnement tennis/tennis + padel : Remboursement de 8 semaines d'interruption sur les 52 semaines

Abonnement padel : remboursement de 11 semaines d'interruption

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

Tarifs du 1/09/2019 au 31/08/2020	TENNIS		Libourne	42	43	47
	Libourne	hors Libourne				
Abonnements						
Adultes	31	33	38	42	43	47
Couples	47	49	62	65	59	63
Étudiants	22	24	28	30	34	38
Jusqu'à 18 ans	16	18	22	24	29	32

Locations annuelles abonnés : remboursement de 11 semaines d'interruption sur 52 semaines

Locations annuelles non abonnés : remboursement de 11 semaines d'interruption sur 26 semaines

Tarifs du 1/09/2019 au 31/08/2020	TENNIS		PADEL		TENNIS + PADEL	
	Libourne	hors Libourne	Libourne	hors Libourne	Libourne	hors Libourne
Locations à l'année (abonnés) ou 6 mois (non abonnés)						
Heures creuses de 9h/18h - Heures pleines de 18h/21h.						
Location annuelle abonnés heures creuses	25	29	20	24	43	52
Location annuelle abonnés heures pleines	36	43	26	31	62	72
Location 6 mois non abonnés heures creuses	101	116	76	91	175	204
Location 6 mois non abonnés heures pleines	131	147	102	116	215	261

- d'accepter que les avoirs, à la demande des familles, s'effectuent après inscription sur la structure à la rentrée de septembre 2020,

- d'accepter que les remboursements à la demande des usagers puissent s'effectuer dès l'entrée en vigueur de la délibération et en se rendant sur le site du tennis

20-09-214 : Demande de remboursement d'une fourrière

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement de la fourrière qui s'élève à 126 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

20-09-215 : Remboursement d'une fourrière

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement de la fourrière qui s'élève à 126,54 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

SERVICES PUBLICS LOCAUX


Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

20-09-216 : Délégation de service public pour la gestion du poney club et du centre équestre : signature de l'avenant n°2 à la convention initiale - modification des tarifs à compter du 1er septembre 2020

Le Conseil Municipal :

- procède à l'augmentation des tarifs selon la proposition ci-dessus applicable au 1^{er} septembre 2020
- dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019-06-179
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention initiale en date du 19 juin 2018

20-09-217 : Etat des travaux de la commission consultative de l'Etat des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année 2019

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la présente communication de l'état des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année 2019.

20-09-218 : Communication des rapports annuels des délégués de la Ville de Libourne au titre de l'année 2019

Le Conseil municipal :

- prend acte de la communication des rapports annuels des délégués de service public pour l'exercice 2019

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

20-09-219 : Désignation des représentants de la ville de Libourne au sein de l'association des marchés publics d'Aquitaine (AMPA)

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin de représenter la ville de Libourne au sein de l'AMPA :

		Nom	Prénom
1	Délégué titulaire	JULIEN	Monique
2	Délégué suppléant	SIRDEY	Denis

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Madame Julie DUMONT

20-09-220 : Conseil Economique Social et environnemental (CESEM)-adoption des statuts

Le Conseil Municipal adopte les statuts du Conseil Économique, Social et Environnemental Municipal (CESEM)

PORT DE LIBOURNE – SAINT EMILION

Rapporteur : Madame Gabi HÖPER

20-09-221 : Modification de la tarification pour les plaisanciers stationnant à l'année suite à la crise sanitaire de la COVID-19

Le Conseil Municipal approuve le principe d'une réduction tarifaire et modifie les tarifs de redevance portuaire annuelle à destination des plaisanciers particuliers, usagers du Port de Libourne – Saint-Emilion, de la façon suivante :

- une réduction des tarifs de redevance portuaire de 50 % pour l'année 2020, valable jusqu'au 31 décembre 2020.

selon les tarifs suivants :

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

BATEAUX A USAGE PARTICULIER	TARIF EN VIGUEUR TTC	
Inférieur à 9 mètres	1140 euros	570 euros
Entre 9 et 18 mètres	1404 euros	702 euros
Entre 18 et 25 mètres	1728 euros	864 euros

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute les pièces relatives à la mise en œuvre de cette tarification aux plaisanciers stationnant leur bateau à l'année au Port de Libourne – Saint-Emilion

ENERGIES RENOUVELABLES – RESEAUX-LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

20-09-222 : Demande d'adhésion gratuite à la convention de prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine proposée par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG)

Le Conseil Municipal :

- adhère aux prestations de services pour l'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine proposée par le Syndicat Départemental d'Energie Électrique de la Gironde (SDEEG) selon les modalités décrites dans la convention et ses annexes, telles qu'approuvées par délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 16 décembre 2011, du 14 décembre 2012 et du 27 juin 2013

- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour la signature de la convention d'adhésion

20-09-223 : Rue Jules Steeg-dissimulation du réseau électrique – demande d'aide financière auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde

Le Conseil Municipal décide :


- de solliciter le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ces travaux

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élections sénatoriales se déroulent le 27 septembre. Puis, il annonce que les séances du conseil municipal seront filmées et retransmises en direct à compter de la prochaine.

Pour finir, Monsieur le Maire salue l'arrivée de Madame Anne-Sophie Motylicki qui va remplacer Madame Marie Fulbert en tant que Directrice de Cabinet d'ici quelques semaines. Il remercie Madame Fulbert pour sa collaboration pendant ces dernières années.

La séance a été levée à 20H50.

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
Fail à Libourne
25.09.2020
Le Maire,
Philippe BUISSON

pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-CRSOM_0920-AR